



ACTUALITÉS

REACH 2018

REACH 2018

REACH 2018 : conseils de dernière minute aux déclarants

Participez au webinaire mis en place par l'ECHA, le 8 mars 2018 de midi à 13h (heure de Paris), pour obtenir des conseils de dernière minute sur la façon de soumettre votre dossier d'enregistrement avec succès et de poser vos questions directement aux experts de l'ECHA. Pour y participer, enregistrez-vous en cliquant [ici](#).

Questions et réponses des stakeholders' day

Retrouvez les [réponses formulées par l'ECHA](#) à environ 50 questions qui ont été posées lors des stakeholders' day. [Page de l'évènement](#).

Conseil de la semaine : éviter les essais inutiles sur les animaux

Dans le cadre de REACH, les tests sur les animaux vertébrés ne peuvent être utilisés qu'en dernier recours pour satisfaire aux exigences d'enregistrement. Il existe plusieurs façons d'éviter les tests sur les animaux lors de la préparation de votre dossier REACH 2018. Retrouvez les conseils de l'ECHA [ici](#).

Statistiques

Mise à jour des statistiques REACH 2018 - près de 16 000 enregistrements soumis

Les statistiques concernant les enregistrements des substances fabriquées ou importées entre 1 et 100 tonnes par an ont été mises à jour.

15 817 enregistrements ont été soumis pour 6 764 substances. La plupart des enregistrements ont été déposés en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. [Statistiques des enregistrements de 2018](#).

IUCLID

Webinaire : Préparation guidée d'un dossier dans IUCLID

Le webinaire traite d'une fonctionnalité pour aider les PME à préparer des dossiers IUCLID en utilisant le Cloud IUCLID. Cette fonctionnalité, appelée «*préparation guidée de dossier pour REACH 2018*», présente aux PME une série de tâches bien définies à réaliser en fonction du type de dossier qu'elles ont l'intention de soumettre à l'ECHA. L'approche guidée comprend une aide pour les tâches spécifiques et des liens vers des documents d'orientation et des textes pertinents. Le webinaire est à retrouver [ici](#).

Nouveau tutoriel Cloud IUCLID

Le tutoriel vous montre comment créer le dossier du déclarant principal pour une soumission conjointe dans le Cloud IUCLID et comment le soumettre à l'ECHA via REACH-IT. Retrouvez l'ensemble des tutoriels en cliquant [ici](#).

Restriction

Appel à contribution : Restriction de trois chromates de plomb dans les articles

L'ECHA évalue la nécessité d'un dossier de restriction de l'annexe XV concernant le **chromate de plomb**, le **sulfochromate jaune de plomb** (C.I. Pigment jaune 34) et le **chromate de plomb molybdate sulfate rouge** (C.I. Pigment rouge 104) dans les articles.

Les parties intéressées sont invitées à soumettre toute information relative à ces chromates de plomb dans des articles (produits dans l'UE ou importés), afin d'aider à la préparation du dossier et à comprendre si des utilisations essentielles peuvent être dérogées.

Cet [appel à contribution](#) est ouvert jusqu'au **9 avril 2018**.

Projet de restriction par la Commission Européenne

Un projet de modification de l'annexe XVII de REACH par procédure simplifiée ([article 68.2](#) de REACH) a été publié sur le site de la Commission portant sur les **substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) de catégorie 1A ou 1B présentes dans les articles textiles et les vêtements destinés aux consommateurs**. Le projet est ouvert pour commentaires [jusqu'au 8 mars](#).

Pour accéder à l'initiative, cliquez [ici](#).



Nanomatériaux

Nanofformes des substances : révision des exigences d'information de REACH

Le manque d'informations sur les dangers entrave l'évaluation des risques et l'identification du besoin potentiel de mesures supplémentaires de gestion des risques pour les nanomatériaux sur le marché de l'UE. La stratégie de l'ECHA pour les substances contenant des nanofformes souligne la nécessité d'une coopération accrue avec les États membres. L'actualité est à retrouver [ici](#).

Catalogue des nanomatériaux utilisés dans les produits cosmétiques dans l'UE

La Commission européenne publie un catalogue de nanomatériaux utilisés dans les produits cosmétiques au sein de l'UE. De nombreux nanomatériaux répertoriés dans le catalogue sont également enregistrés sous REACH. L'Observatoire des nanomatériaux de l'Union européenne (EUON) a publié un [tableau](#) reliant les substances du catalogue à leurs données d'enregistrement dans la base de données sur les produits chimiques de l'ECHA. Vous y trouverez plus d'informations sur leur utilisation en toute sécurité et sur les activités réglementaires qui les concernent.

PME

Exprimez-vous sur la définition d'une PME !

La Commission européenne est en train d'examiner la définition des PME pour s'assurer qu'elle reste adaptée et répond à ses objectifs dans le contexte économique actuel, dans le but final d'évaluer la nécessité d'éventuels changements. L'enquête est disponible dans toutes les langues de l'UE.

La définition des PME est pertinente pour les exemptions administratives européennes et les frais réduits, y compris les frais réduits au titre de REACH, CLP et BPR.

Participer à la [consultation publique](#) d'ici le **6 mai 2018**. Consultez également la [définition d'une PME](#) établie par la communauté européenne.

ECHA

Les inspecteurs trouvent des phtalates dans les jouets et de l'amiante dans les produits d'occasion

Dans un projet à l'échelle de l'UE/l'EEE du forum d'application de l'ECHA, les inspecteurs ont trouvé des centaines de produits de consommation contenant des quantités illégales de substances chimiques réglementées. Un cinquième des jouets inspectés contenaient des niveaux élevés de phtalates soumis à restriction.

Les inspecteurs de 27 pays européens ont contrôlé 1 009 mélanges, 4 599 articles et 17 substances. Dans l'ensemble, sur 5 625 contrôles de produits ciblés, 18% ne sont pas en conformité avec les restrictions applicables.

[News de l'ECHA](#).

Participez à la conversation sur les nanomatériaux, IUCLID et la substitution

Êtes-vous sur LinkedIn? l'ECHA a récemment mis en place trois groupes LinkedIn sur les [nanomatériaux](#), [IUCLID](#) et la [substitution](#), où vous pouvez partager des informations et participer aux conversations. Si vous avez un intérêt dans l'un de ces sujets, votre expertise est la bienvenue.

Inspection

Les inspecteurs commencent les contrôles de classification et d'étiquetage des mélanges

Les inspections effectuées dans les États membres de l'UE et de l'EEE permettront de vérifier si la classification et l'étiquetage d'un mélange correspondent aux informations présentes dans la fiche de données de sécurité du mélange. Les contrôles ont commencé en janvier 2018 dans le cadre du projet REACH-EN-FORCE-6 (REF-6). [News de l'ECHA](#).



Communication au sein de la chaîne d'approvisionnement

Mise à jour des pages web concernant la communication au sein de la chaîne d'approvisionnement

Les pages Web concernant la [communication au sein de la chaîne d'approvisionnement](#) fournissent désormais des informations sur les rôles des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, des outils sont également disponibles afin de les aider à remplir leurs obligations. De plus, les pages Web des utilisateurs en aval ont été déplacées sous ce thème afin de refléter l'importance des rôles et des responsabilités des utilisateurs en aval. Gardez un œil sur ces pages pour rester à jour sur les développements sur ce sujet, y compris les mises à jour du réseau d'échange sur scénarios exposition (ENES).

Cartes des utilisations: mise à jour pour les transformateurs de plastiques, les carburants et les détergents

La [bibliothèque de cartes des utilisations](#) a été mise à jour en incluant les éléments suivants :

- La carte d'utilisation de l'association européenne des transformateurs de plastiques (EuPC), qui fournit également un guide et un outil permettant de dériver les conditions d'utilisation pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.
- Le Concawe a mis à jour les paramètres d'entrée pour l'évaluation de l'exposition des consommateurs (SCEDs ou déterminants spécifiques pour l'exposition des consommateurs). Un manuel contenant des explications est également fourni.
- L'Association Internationale de l'industrie du Savon, des Détergents et des Produits d'entretien (AISE) a publié une version révisée contenant la description des utilisations et les éléments d'entrée pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs (SWEDs), des consommateurs (SCEDs) et pour le rejet dans l'environnement (SpERC).

Ces cartes publiées sur le site de l'ECHA, sont également disponibles au format Chesar. Les déclarants fournissant des substances pour ces utilisations sont invités à utiliser ces informations pour préparer leurs enregistrements 2018 ou améliorer leurs dossiers d'enregistrement existants.

CLP

Classification et étiquetage harmonisés

Consultation publique

Six nouvelles propositions de classifications et d'étiquetage harmonisés sont en [consultation publique](#) jusqu'au **13 avril 2018** :

- **2- (4-tert-butylbenzyl) propionaldéhyde (Iysmeral)** (EC : 201-289-8, CAS : 80-54-6)
- **Dibenzo [def, p] chrysène; le dibenzo [a, l] pyrène** (EC : 205-886-4, CAS : 191-30-0)
- **2,4-dinitrophénol** (EC : 200-087-7, CAS : 51-28-5)
- **4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [DCOIT]** (EC : 264-843-8 et CAS : 64359-81-5)
- **Phosphine (phosphane)** (EC : 232-260-8, CAS : 7803-51-2)
- **Pirimiphos-méthyle (ISO)** (EC : 249-528-5, CAS : 29232-93-7)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)